BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 106

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

893 230 391 RCS Aix-en-Provence.
THYGO 7.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : Lieu-dit Plan de Fabrique, C/o Tenergie, Arteparc de Fuveau, Bât.A,, 13710 Fuveau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 décembre 2024, La société THYGO 7, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social se situe C/o Tenergie, Arteparc de Fuveau, Bâtiment A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau et identifiée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 893 230 391 et la société LES RIBES SUD, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social se situe C/o Tenergie, Arteparc de Fuveau, Bâtiment A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau et identifiée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 911 152 635 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES RIBES SUD par la société THYGO 7. La société LES RIBES SUD ferait apport à la société THYGO 7 de la totalité de son actif, évalué à 32 494 € et le passif pris en charge s'élevant à 38 920 €, soit un actif net comptable à transmettre s'élevant à – 6 426 €. L'évaluation des éléments d'actifs apportés et de passifs transférés est faite sous réserve de la détermination des valeurs nettes comptables définitives telles qu'elles seront fixées à la date d'effet de la fusion. La société TENERGIE, société par actions simplifiée au capital de 367 946,24 euros, dont le siège social se situe Arteparc de Fuveau, Bâtiment A, Lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau et identifiée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 507 981 140, détenant la totalité des actions composant le capital social de la société THYGO 7 et la société LES RIBES SUD, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société THYGO 7. De même, les apports effectués par la société LES RIBES SUD n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société THYGO 7, aucun rapport d'échange ni prime de fusion n'est établi. La société THYGO 7 sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs apportés par la société LES RIBES SUD à la date d'expiration du délai de trente (30) jours devant s'écouler à compter de la publicité du présent avis conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce. Il est précisé que la fusion aura, conformément à la faculté offerte par l'article L 236-4 du Code de commerce, un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscale au 1er janvier 2025. La société LES RIBES SUD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis,

pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion en date du 11 décembre 2024 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'Aix-en-Provence le 12 décembre 2024, au nom de la société THYGO 7, société absorbante et au nom de la société LES RIBES SUD, société absorbée. Pour avis.

